



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

KODRIN WV 457

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom et/ou code produit : KODRIN WV 457

Producteur/Distributeur : Akzo Nobel Industrial Finishes SAS
Wood Coatings
4 Rue Pasteur
91580 Etréchy
France,
N° Téléphone: 01 69 78 70 80
N° Télécopie: 01 69 78 70 94
Internet: www.sikkens-joinery.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : info-etrechy@akzonobel.com

Utilisation du produit : Peinture aqueuse à usage intérieur et extérieur.

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : N° Téléphone International: + 31 71 3086944, (24H/24)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification selon le règlement 1907/2008/CE (REACH)

Classification : R43

Dangers pour la santé humaine : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement dans le cadre de la Directive 67/548/CE relative aux substances dangereuses ou soumises à une limite d'exposition professionnelle.

Nom chimique	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
acide polyphosphorique, sel de cuivre, sodium, magnésium, calcium, argent et zinc	68915-31-1	0 - 1	272-808-3	N; R50/53 [1]
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	0 - 1		T; R23/24/25 [1] C; R34 R43 N; R50/53
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).
- Précautions relatives à l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Conserver le récipient bien fermé.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la vapeur, de la brume ou du brouillard.
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.
Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.
Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle : Non disponible.

Contrôle de l'exposition : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mains

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Yeux : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide.

Point d'éclair : Non applicable.

Viscosité : Cinématique: 123,36 cm²/s (12336 cSt)

Densité relative : 1,297

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

Matières à éviter : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique

Absorption : Non disponible.

Distribution : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : poumons, le système cardiovasculaire, les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, cristallin ou cornée, estomac.

Métabolisme : Non disponible.

Élimination : Non disponible.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Contient du (de la) mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1). Peut déclencher une réaction allergique.

Toxicité aiguë

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acide polyphosphorique, sel de cuivre, sodium, magnésium, calcium, argent et zinc	DL50 Cutané	Lapin	>7940 mg/kg	-
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1)	DL50 Orale	Rat	3053 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	53 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement, mais contient une (des) substance(s) dangereuse(s) pour l'environnement. Voir la section 3 pour plus de détails.

Écotoxicité en milieu aquatique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Informations écologiques

Persistance/dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

IMDG

Polluant marin : No.

Programmes d'urgence ("EmS") : Non disponible.

Dispositions particulières : Not available.

ADR

Polluant marin : Non.

Date d'édition/Date de révision : 15-2-2011.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR, IMDG.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR, IMDG. : La classification et l'étiquetage Transport du produit selon la directive 1999/45/EC sont les suivants:

Symbole(s) de danger :



Irritant

Phrases de risque : R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S37- Porter des gants appropriés.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient du (de la) : mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1)

Phrases d'avertissement supplémentaire (FIPEC) : Non applicable.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être conformes à l'Annexe II du Règlement CE n° 1907/2006.

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. AUTRES DONNÉES

Classification FIPEC : 7

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France : R23/24/25- Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Date d'édition/Date de révision : 15-2-2011.

Version : 10

Avis au lecteur

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo

Date d'édition/Date de révision : 15-2-2011.

16. AUTRES DONNÉES

Nobel ou dont AkzoNobel possède la licence.